

Le Rytz, Samedi 26 septembre, 18h minuit (installation à partir de 16h)
Sylvie Guérin
12 place Maurice Bedel
86230 Usseau

ATTESTATION – INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

Personne physique

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Né(e) le à Département : Ville :

Adresse :

CP Ville

Tél.

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

Déclare sur l'honneur

de ne pas être commerçant (e),

- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce),
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)
- Chaque exposant s'engage à respecter les consignes des organisateurs et à respecter les limites strictes de son emplacement ainsi que le laisser en parfait état de propreté. L'organisateur se dégage de toutes responsabilités envers les objets exposés (vol, dégradations, litiges) et ceux ci restent sous la responsabilité des exposants.

Fait à

le

Signature

Ci-joint règlement de ____ . pour l'emplacement pour une longueur de ____ mètre(s)

Attestation devant être remise à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation.

Le Rytz Samedi 26 septembre, 18h minuit (installation à partir de 16h)
Guérin Sylvie
12 place Maurice Bedel
86230 Usseau

ATTESTATION – INSCRIPTION VIDE-GRENIERS-BROCANTE

Personne morale (et/ou professionnel)

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Représentant la Société/Association/., (Raison sociale) :

N° de registre du commerce/des métiers : de

dont le siège est au (adresse):

ayant la fonction de : dans la personne morale.

Adresse du représentant :

CP Ville

Tél.

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

Déclare sur l'honneur :

- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce. OUI NON
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)
- Chaque exposant s'engage à respecter les consignes des organisateurs et à respecter les limites strictes de son emplacement ainsi que le laisser en parfait état de propreté. L'organisateur se dégage de toutes responsabilités envers les objets exposés (vol, dégradations, litiges) et ceux ci restent sous la responsabilité des exposants et en assure la provenance.

Fait à le

Signature

Ci-joint règlement de ____ . pour l'emplacement pour une longueur de ____ mètre(s)

Attestation devant être remise à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation.